

	LSUN	Version 16.1
	Fiche 7 - Saisie des bilans - Par le Conseiller principal d'Education	

Cadre réservé à l'académie

QUI ?

Ce cas d'utilisation est à destination des :

- Conseiller Principal d'Education (CPE) ;

Conditions :

- Pour accéder à l'application LSUN, le Conseiller Principal d'Education (CPE) doit avoir un compte dans l'annuaire académique des personnels ;
- En cas d'affectation multiple, il doit choisir l'établissement dans lequel les élèves sont scolarisés ;
- Les bilans périodiques des élèves ont été importés au préalable dans LSUN. (voir la fiche 2 et 13 concernant l'import et la synthèse d'import) ;
- Le paramétrage positionné sur le mode Import avec ou sans données de vie scolaire.

QUOI ?

En fonction du paramétrage du mode d'import (avec ou sans données de vie scolaire), le conseiller principal d'éducation, peut saisir toutes les informations de vie scolaire ou uniquement les appréciations (spécifique et commune). Détail en bas de la fiche

Il accède aux fonctionnalités via les 2 sous menus suivants :



1. Bilans / Recherche bilan périodique :

Cette fonctionnalité permet d'accéder au bilan périodique d'un élève pour :

- a. consulter le suivi de ses acquis scolaires ;
- b. consulter l'évolution de ses acquis scolaires et les conseils pour progresser ;
- c. consulter ses parcours éducatifs ;
- d. saisir/modifier les informations de sa vie scolaire (appréciation spécifique de vie scolaire, nombre de retards et nombre de demi-journées d'absences)



2. Bilans / Saisie de l'appréciation de la vie scolaire

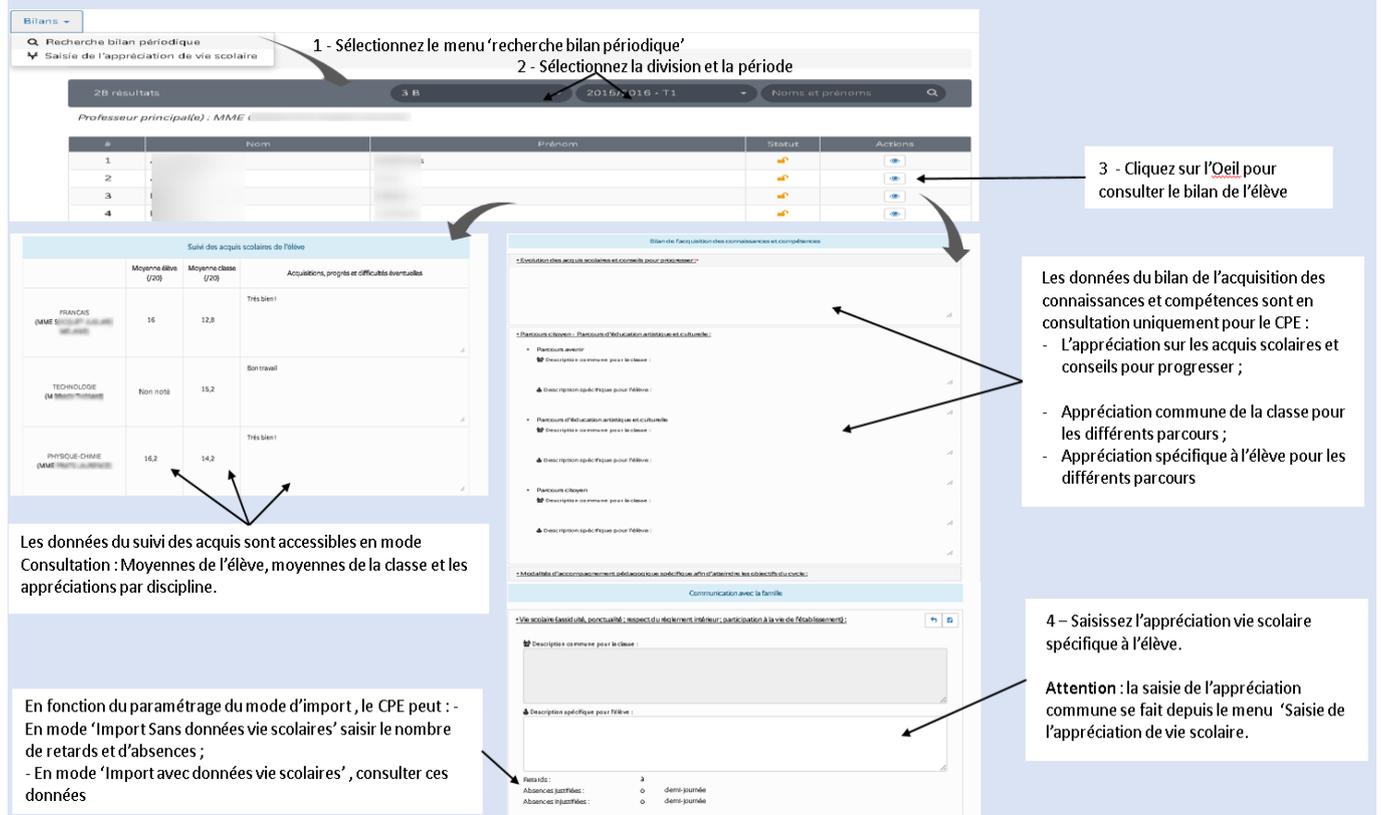
Cette fonctionnalité permet d'accéder aux données de vie scolaire d'une classe, pour :

- saisir une appréciation de vie scolaire commune à l'ensemble des élèves de cette classe
- saisir en masse l'appréciation spécifique vie scolaire de chaque élève
- consulter et/ou saisir les données vie scolaire en fonction du paramétrage de l'établissement (nombre de retards et nombre de demi-journées d'absences).

COMMENT ?

A - Recherche de bilan périodique

Depuis le menu 'Bilans / Recherche bilan périodique', le conseiller principal d'éducation peut accéder au bilan périodique d'un ou plusieurs élèves.



1 - Sélectionnez le menu 'recherche bilan périodique'

2 - Sélectionnez la division et la période

3 - Cliquez sur l'Oeil pour consulter le bilan de l'élève

4 - Saisissez l'appréciation vie scolaire spécifique à l'élève.

Attention : la saisie de l'appréciation commune se fait depuis le menu 'Saisie de l'appréciation de vie scolaire'.

Les données du bilan de l'acquisition des connaissances et compétences sont en consultation uniquement pour le CPE :
- L'appréciation sur les acquis scolaires et conseils pour progresser ;
- Appréciation commune de la classe pour les différents parcours ;
- Appréciation spécifique à l'élève pour les différents parcours

Les données du suivi des acquis sont accessibles en mode Consultation : Moyennes de l'élève, moyennes de la classe et les appréciations par discipline.

En fonction du paramétrage du mode d'import, le CPE peut : -
- En mode 'Import Sans données vie scolaires' saisir le nombre de retards et d'absences ;
- En mode 'Import avec données vie scolaires', consulter ces données

Le conseiller principal d'éducation dispose de filtres pour modifier la sélection :

- Structure : Liste des structures de l'établissement
- Période : Liste des périodes définies pour l'année scolaire en cours
- Nom et prénom de l'élève : Recherche sur une chaîne de caractères contenus dans le nom et/ou prénom de l'élève.



26 résultats

6EME_1

2015/2016 - T1

Noms et prénoms

Professeur principal : M LEPP Pierre

Un bandeau de navigation est proposé pour :

- afficher le bilan de l'élève précédent ;
- afficher le verso (ou recto) du bilan ;
- verrouiller le bilan de l'élève ;
- Editer le bilan de l'élève ;
- passer du bilan suivant.

← Bilan précédent 1

↺ Afficher le verso 2

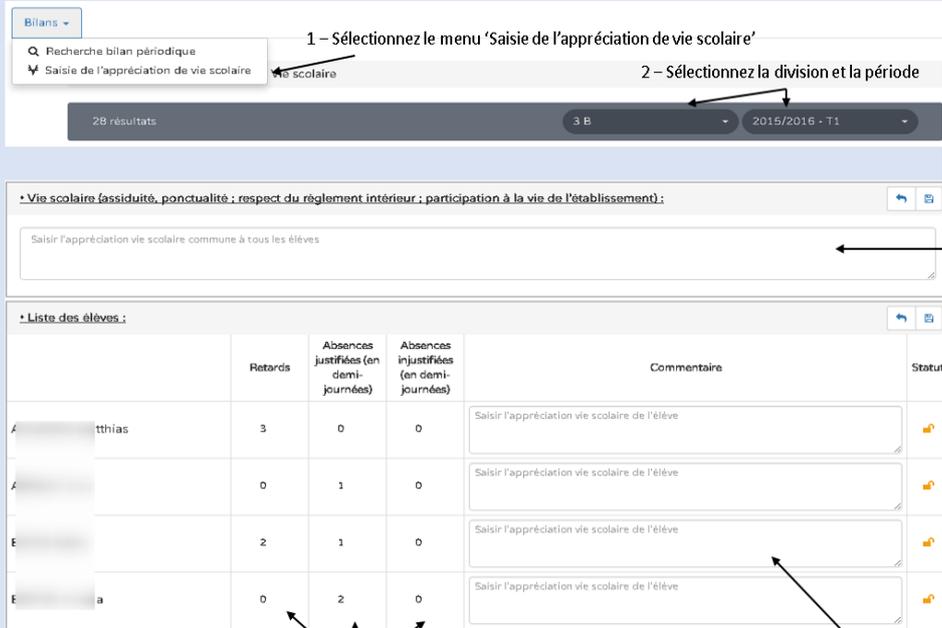
🔒 Verrouiller 3

✎ Editer 4

Bilan suivant → 5

B - Saisie de l'appréciation de vie scolaire

Depuis le menu "Bilans/Saisie de l'appréciation de vie scolaire", le Conseiller principal d'éducation peut accéder à la saisie d'ensemble des données de vie scolaire des élèves d'une structure.



1 – Sélectionnez le menu 'Saisie de l'appréciation de vie scolaire'

2 – Sélectionnez la division et la période

3 – Cliquez sur l'icone Crayon pour démarrer la saisie /modification

4 – Saisissez l'appréciation vie scolaire commune à la classe

6 – Sauvegardez/annulez la saisie

5 – Saisissez l'appréciation vie scolaire spécifique à chaque élève

En ce qui concerne les données de vie scolaire, nombre de retards et d'absences, elles sont à saisir ou à consulter en fonction du mode d'import dans le paramétrage.

	Retards	Absences justifiées (en demi-journées)	Absences injustifiées (en demi-journées)	Commentaire	Statut
A [nom]	3	0	0	Saisir l'appréciation vie scolaire de l'élève	
A [nom]	0	1	0	Saisir l'appréciation vie scolaire de l'élève	
E [nom]	2	1	0	Saisir l'appréciation vie scolaire de l'élève	
E [nom]	0	2	0	Saisir l'appréciation vie scolaire de l'élève	

Foire aux questions

👉 Quels sont les droits du conseiller principal d'éducation ?

- Le conseiller principal d'éducation a le droit de :
 - ❖ En mode Import Sans données vie scolaire
 - Saisir individuellement l'appréciation vie scolaire spécifique pour l'élève via le menu Bilans/Recherche bilan ;
 - Saisir individuellement les données vie scolaire depuis le menu Bilans/recherche bilan périodique ;
 - Saisir l'appréciation globale de la classe via le menu Bilans/Saisie de l'appréciation vie scolaire ;
 - Saisir en masse les données vie scolaire de chaque élève ;
 - Saisir en masse l'appréciation spécifique vie scolaire de chaque élève.
 - ❖ En mode Import Avec données de vie scolaire
 - Saisir individuellement l'appréciation vie scolaire spécifique pour l'élève via le menu Bilans/Recherche bilan ;
 - Saisir l'appréciation globale de la classe via le menu Bilans/Saisie de l'appréciation vie scolaire ;
 - Saisir en masse l'appréciation spécifique vie scolaire de chaque élève.

NB : En mode saisie manuelle, exclusivement, le CPE peut saisir le nombre d'heures de cours manquées.



Fiche 7 - Saisie des bilans - Par le Conseiller principal d'Education

